





La modification de la demande de soumissions N° 5000046107 pour but de répondre aux demandes de renseignements :

Réponse(s) (R) aux question(s) (Q) :

Q1. Pour les critères cotés R3 (voir page 18 du document PDF en anglais) - la candidature exige "quatre (4) projets de référence doivent être présentés pour chaque sujet". Cela signifie-t-il que l'appel d'offres requiert 12 projets de référence car il y a trois sujets mentionnés ci-dessous : Sujet 1, Sujet 2 et Sujet 3 ?

R1. Quatre (4) projets de référence devraient être présentés pour chaque sujet. Cela pourrait donner un total de 12 projets de référence soumis dans le cadre des critères cotés R3. Toutefois, un projet de référence peut être utilisé pour plusieurs sujets, le cas échéant, et réduire le nombre de projets de référence soumis. Par exemple, un projet de référence pourrait être inscrit comme répondant aux exigences en matière d'expérience des sujets 1 et 2. Le soumissionnaire doit démontrer clairement l'applicabilité du projet à chacun des sujets.

Q2. Pour les mêmes critères cotés, dans la note ci-dessous - il est mentionné " il n'y aura pas distinction entre les nouveaux projets et les projets d'agrandissement/modifications " - veuillez préciser ce qui précède.

R2. Les critères cotés R3.1 et R3.2 attribuent des points pour avoir démontré une expérience avec plusieurs types de projets, tels qu'énumérés sous R3.

Par exemple,

- Si 2 des projets de référence soumis consistent en un projet de production d'hydroélectricité et un projet de production d'électricité à partir de combustibles fossiles, il s'agit de 2 types de projets. Il peut s'agir de projets nouveaux ou d'expansion.
- Toutefois, si deux des projets de référence soumis consistent en un nouveau projet de production d'hydroélectricité et un projet d'expansion de production d'hydroélectricité, il s'agit d'un type de projet.

Toutes autres modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.